



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°268

Langage et Langues :
description, théorisation, transmission

PRES Sorbonne Paris Cité
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Nicole LE QUERLER, Université de Caen Basse Normandie

Experts :

M. Guy ACHARD BAYLE, Université de Lorraine

M. Maurice BLANC, Université de Strasbourg

M. Benjamin BOUCHARD, CPGE Lycée Chateaubriand, Rennes

M. Franck RENUCCI, Université du Sud Toulon-Var

Mme Colette ZYTNICKI, Université de Toulouse-Le Mirail

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Langage et Langues : description, théorisation, transmission* (ED 268) comporte en 2012-2013 396 doctorants inscrits ; elle est dirigée par un Professeur des Universités assisté d'un directeur adjoint, tous deux relevant de la 7^{ème} section du Comité National des Universités (CNU). Son périmètre scientifique est celui de la linguistique théorique (avec un large éventail de domaines), et de la linguistique appliquée à la description, la transmission, l'interprétation et la traduction des langues (avec un large éventail de langues).

L'ED 268 est rattachée, en sceau principal, à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et s'inscrit dans le PRES Sorbonne Paris Cité. Elle est adossée scientifiquement à dix unités de recherche (5 équipes d'accueil ou EA, dont trois seront regroupées en 2014) et cinq Unités Mixtes de Recherche (UMR, en partenariat avec le CNRS, Paris Sorbonne, l'INALCO, l'EPHE, Paris Diderot, et/ou l'ENS). Les chercheurs et enseignants-chercheurs Habilités à Diriger des Recherches (HDR) sont au nombre de 83 (dont 18 émérites).

Cette ED est habilitée à délivrer des diplômes dans cinq domaines différents : Didactique des langues et des cultures ; Phonétique ; Sciences du langage ; Traductologie et enfin Langues, civilisations et sociétés orientales, qui correspondent aux cinq spécialités du master Science du Langage de l'Université Sorbonne Nouvelle. L'articulation entre le niveau master et le niveau doctorat est donc excellente. Dans ces cinq domaines, des partenariats sont établis avec les autres établissements du PRES Sorbonne Paris Cité comportant des formations en Sciences du langage, et ces partenariats s'inscrivent dans la politique d'habilitation conjointe des diplômes prévue dans le prochain contrat quinquennal pour les masters de la mention Sciences du langage entre l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris Diderot, l'Université Paris Descartes et l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).

La politique d'inscription en thèse de l'ED 268 est à la fois ouverte et sélective : 40 % des doctorants de cette ED n'ont pas suivi leur cursus antérieur à la Sorbonne Nouvelle, et seules 60 % des demandes d'inscription en thèse sont retenues. Enfin, le taux d'insertion des docteurs dans la vie professionnelle est élevé pour la discipline : trois ans après l'obtention du doctorat, 74,5 % des docteurs ayant répondu à l'enquête de l'ED ont trouvé un emploi (et le taux de réponse à l'enquête est de 84,5 %).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'adossement scientifique de l'ED est excellent : les unités de recherche auxquelles elle est adossée (5 EA dont trois vont être regroupées, et cinq UMR) sont des équipes reconnues et dynamiques. Les cinq UMR font partie d'un LabEX, *Empirical Foundations of Linguistics*, dont la directrice actuelle est « encadrante » dans l'ED 268, et l'UMR 8094 fait aussi partie d'un autre LabEX, *Transfers*. Les périmètres scientifiques des unités de recherche correspondent parfaitement au périmètre scientifique de l'école doctorale : acquisition, linguistique et didactique en langues romanes pour l'EA 170 ; étude du français contemporain oral et écrit pour l'EA 1483 ; études arabes et orientales pour l'EA 1734 ; didactique des langues, des textes et des cultures pour l'EA 2288 ; systèmes linguistiques, énonciation et discursivité pour l'EA 2290 ; phonétique et phonologie pour l'UMR 7018 ; langues et civilisations à tradition orale pour l'UMR 7107 ; mondes iranien et indien pour l'UMR 7528 ; histoire des théories linguistiques pour l'UMR 7597 ; et enfin notions linguistiques, mécanismes de composition du discours, corpus et traitements automatiques pour l'UMR 8094. Parmi les cinq UMR, trois sont en rattachement principal à l'Université de la Sorbonne Nouvelle. Les deux UMR en rattachement secondaire à l'Université de la Sorbonne Nouvelle sont *Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition* (LATTICE, UMR 8094, en rattachement principal à l'ENS) et *Histoire des Théories Linguistiques* ou HTL (UMR 7597, en rattachement principal à l'Université Paris Diderot). La politique scientifique des unités de recherche fait l'objet, chaque année, d'une présentation devant les étudiants de master, pour leur permettre de réfléchir à un éventuel projet doctoral. Enfin, les doctorants sont très bien intégrés dans les unités de recherche et sont fortement incités à participer aux colloques organisés par ces unités. Au total donc, l'articulation entre les unités de recherche et l'ED est étroite, tant sur le plan scientifique que sur le plan de la communication.

Le fonctionnement de l'ED est conforme à la réglementation nationale et la gouvernance repose sur une concertation active avec les différents acteurs de l'ED. On note en particulier que parmi les membres du Bureau de l'ED figurent des doctorants. Le conseil de l'école se réunit trois fois par an, et le Bureau tous les mois, ce qui est une bonne



périodicité. Un compte rendu de chaque réunion est envoyé à tous les membres de l'ED. Outre ce compte rendu, les doctorants sont bien informés des activités de l'ED par le site web (très clair, complet, à jour), l'affichage dans les salles de l'ED, les mails sur la liste de diffusion. Les doctorants élus sont très actifs et volontaristes, et prennent à cœur de bien assurer l'information des autres doctorants, par l'intermédiaire du site web de l'ED en particulier.

Le personnel de secrétariat est un ingénieur d'études à 50 %. Le secrétariat est compétent et proche des doctorants, mais le potentiel est insuffisant et devrait être augmenté. De même, les locaux sont utilisés avec discernement : deux salles équipées d'ouvrages, de matériel informatique et de panneaux d'affichage sont à la disposition des doctorants et des encadrants, et le secrétariat dispose d'un bureau attenant à l'une des salles. Cependant, la surface et les plages d'ouverture sont jugées insuffisantes. Le déménagement de l'ED rue des Irlandais est attendu et génère l'espoir d'une plus grande surface à disposition de tous sur des plages horaires plus larges.

Les moyens financiers dont l'ED est dotée ont d'ores et déjà été revalorisés : la dotation, d'un montant de 18 500 € en 2012, est passée pour 2013 à 29 000 €, dont 4 000 € des relations internationales pour les cotutelles. En 2012, la répartition des crédits a été la suivante : 13 000 € pour les missions, 1 800 € pour les Rencontres Jeunes Chercheurs, 1 000 € pour les conférences du samedi, 2 000 € pour l'aide à la publication des thèses, 700 € pour le petit matériel informatique. Cette répartition montre à l'évidence une volonté affirmée d'aider judicieusement les doctorants dans leur parcours.

La politique d'encadrement des doctorants est bonne, en tout cas dans les intentions : sélectivité des demandes (il faut avoir obtenu au moins la mention « Bien » en master, la sélection des dossiers est faite par le Bureau de l'ED et 60 % des dossiers présentés sont retenus), ouverture aux candidats n'ayant pas suivi à l'Université Sorbonne Nouvelle leur cursus antérieur (40 % des doctorants), taux maximum souhaité pour l'encadrement des doctorants (10 thèses maximum encadrées par HDR : ce taux est un peu élevé mais acceptable). Malheureusement, si les deux premiers points sont une réalité qu'il convient de saluer, le troisième est seulement un vœu pieux : on observe de grandes disparités dans le nombre de doctorants encadrés par HDR (il va de 0 à 34, ce qui permet à la moyenne, 4,89, de rester raisonnable), mais 6 encadrants suivent 12, 16, 22, 34 doctorants, chiffres qui demanderaient à être revus à la baisse pour garantir la qualité de l'encadrement à tous les doctorants. Cette critique est toutefois tempérée par le fait que plusieurs doctorants suivis par des directeurs de thèse encadrant de très nombreux doctorants se déclarent satisfaits de l'encadrement dont ils bénéficient.

L'ouverture à l'international est importante : des doctorants et post-doctorants étrangers sont accueillis dans le cadre de stages doctoraux de un à six mois (une dizaine par an) ; les thèses en cotutelle sont nombreuses (17 soutenues au cours de l'actuel contrat, 29 en cours) ; près de la moitié des doctorants ont suivi un cursus de licence et/ou de master à l'étranger ; l'ED offre une aide à la mobilité internationale et une aide à la constitution de dossiers de bourses internationales.

Un point plus négatif : l'autoévaluation manque d'objectivité et de réflexion sur les points faibles de l'ED. Une autoévaluation où on s'attribue systématiquement la note A+ ne constitue pas un moteur pour améliorer les performances. Mais en réalité cette notation n'empêche pas une prise de conscience des quelques points faibles dans le domaine de la gouvernance et de l'adossement scientifique : en effet, dans ce domaine, le projet est lucide sur les points faibles, ambitieux et intéressant. Il propose de développer encore la politique de site et les collaborations internationales, de rendre plus lisibles aux doctorants les grandes lignes de recherche des unités de recherche sur lesquelles est adossée l'ED, de mutualiser encore plus de formations doctorales, en particulier avec les autres ED de l'Université Sorbonne Nouvelle. Ce projet est donc extrêmement prometteur, et il est souhaitable qu'il soit soutenu en moyens financiers et humains.

Encadrement et formation

L'ED 268 offre à ses doctorants un riche éventail de formations, qui vient compléter une offre déjà importante au sein du PRES et dans les établissements environnants, dans lesquels les doctorants sont incités à se rendre.

Les doctorants organisent eux-mêmes les Rencontres Jeunes Chercheurs chaque année et ces rencontres sont très suivies par l'ensemble des doctorants. Ils sont en outre incités à suivre les conférences du samedi matin (3 ou 4 par an), des cours au Collège de France (une convention a été signée entre l'Université Sorbonne Nouvelle et cet établissement prestigieux), une formation en anglais, une formation professionnelle spécifique pour les doctorants dans le cadre du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle de la Sorbonne Nouvelle, des formations diversifiées du CFIDIP (Centre de Formation des Doctorants à l'Insertion Professionnelle du PRES Sorbonne Paris Cité). Les doctorants sont tenus de suivre en trois ans 150 h de cette formation doctorale et ce suivi donne lieu à la délivrance d'un certificat d'études doctorales. La formation des doctorants est donc riche, diversifiée et validée par un certificat spécifique : autant de points très positifs pour cette ED. Les doctorants eux-mêmes se déclarent très satisfaits de l'offre de formation qui leur est proposée, tant pour sa diversité que pour sa qualité. On peut cependant regretter que l'ED n'ait mis en place ni une évaluation de cette offre de formation ni une autoévaluation de leurs compétences par les doctorants. La mise en œuvre



du Nouveau Chapitre de la Thèse manque également. Mais il faut être conscient que la mise en place de ces évaluations et de l'aide à la rédaction du Nouveau Chapitre de la Thèse serait plus aisée si l'ED bénéficiait d'une augmentation du potentiel de personnel de secrétariat mis à sa disposition. Autre point qui pourrait être amélioré : l'information auprès des étudiants salariés à propos de la procédure existante pour dispenser d'une partie de la formation doctorale, au cas par cas, les doctorants dont l'emploi du temps est surchargé par l'obligation de subvenir à leurs besoins.

Les partenariats nationaux et internationaux mis en place par les unités de recherche sont pour les doctorants un élément très important dans leur formation. Les missions à l'étranger sont en partie financées par l'ED : 80 % du budget de l'ED est consacré à l'aide aux missions des doctorants, et la moitié de ces missions sont des missions à l'étranger. Certains doctorants ont souligné cependant le fait que le plafond de la prise en charge (300 €) pourrait être plus élevé quand il s'agit de missions à l'étranger.

Les doctorants, particulièrement ceux qui bénéficient d'un contrat doctoral, disposent d'un suivi personnalisé, une sorte de comité de suivi de thèse, qu'il est prévu de généraliser ensuite à tous les doctorants. En revanche, la soutenance à mi-parcours n'est pas mise en place. Les doctorants sont satisfaits de l'accompagnement dont ils bénéficient. Le suivi des doctorants est donc globalement un élément positif dans cette école doctorale.

En ce qui concerne le financement des thèses au sein de l'ED 268, le bilan est moins positif que pour l'offre de formation : moins de 7 % des thèses sont financées. L'ED dispose en moyenne de 5 contrats doctoraux et obtient peu de financements de type CIFRE. Cependant, 16 % des doctorants disposent d'un financement partiel, ce qui porte le taux de financement à 23 %. Un point important : l'ED consacre, on l'a vu précédemment, une partie importante de son budget à des missions pour les doctorants et des aides à la publication, ce qui constitue une aide substantielle pour les doctorants non financés. Par ailleurs, 10 % des doctorants sont enseignants (dont 4 % d'ATER). Le projet de l'ED signale la volonté de trouver des financements supplémentaires, et la dotation de 30 contrats supplémentaires prévue par le PRES Sorbonne Paris Cité pour l'ensemble de ses écoles doctorales permettra à l'ED 268, on l'espère au vu de ses qualités et de ses bons résultats en termes d'insertion professionnelle, d'en obtenir plusieurs. Enfin, on peut noter le fait que 30 % des doctorants ayant obtenu un contrat doctoral (7 sur 24) ne sont pas issus du master de l'Université Sorbonne Nouvelle, ce qui mérite d'être souligné comme une volonté d'ouverture permettant sans doute d'augmenter l'attractivité de l'ED.

Dans le domaine de la formation et l'encadrement, de même que dans celui de la gouvernance et de l'adossement scientifique, le projet prend en compte les quelques faiblesses observables. Il prévoit de mettre en place des procédures pour mieux faire respecter le taux maximum d'encadrement, d'améliorer le suivi et l'accompagnement des doctorants grâce à un contrôle plus soutenu du nombre de thèses encadrées par chaque HDR, d'améliorer la communication entre les directeurs de recherche au sein de l'ED, d'œuvrer à l'accroissement du nombre de thèses financées et de post-doctorats, de pérenniser et renforcer la formation en anglais. Dans ce domaine aussi, le projet mérite donc d'être soutenu.

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs formés au sein de l'ED 268 est très bon : le taux de réponse à l'enquête menée sur l'insertion professionnelle des docteurs ayant obtenu leur diplôme en 2006, 2007 et 2008 est de 84,5 %, ce qui est satisfaisant.

Le taux d'insertion professionnelle est également élevé, surtout pour la discipline : trois ans après la soutenance de thèse pour la période de référence (2006 à 2008) 23,3 % des docteurs ont un poste dans l'enseignement supérieur ou la recherche en France, 38,8 % dans une université étrangère, soit 62,1 % au total. Quant au taux de qualification par le CNU, il est excellent : 96 % des docteurs ayant demandé leur qualification l'ont obtenue. Par ailleurs, 11,6 % des docteurs de la cohorte considérée sont en poste dans le secondaire, en France ou à l'étranger, ce qui ne correspond pas à la qualification d'un titulaire du doctorat, mais à celle d'un titulaire d'un concours de recrutement de l'enseignement secondaire. On peut souligner que le fait d'être docteur apporte sans doute dans ce cas un supplément intéressant à la pratique professionnelle, mais cela n'apporte pas de supplément en termes de carrière. Enfin, 10,7 % occupent un poste dans le privé (profession libérale, CDI ou CDD). C'est sans doute l'amélioration de ce dernier chiffre qui permettrait d'atteindre l'excellence en matière d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, le CFDIP accompagne les doctorants bénéficiaires d'un contrat doctoral dans leur mission de moniteur. Cet accompagnement est à souligner comme un point très positif : il est à coup sûr une aide appréciable à l'insertion professionnelle.

En conclusion, la politique de l'école doctorale en matière de suivi des docteurs est très positive, et sa politique scientifique et de formation aboutit à de très bons résultats en termes d'insertion professionnelle. Le projet n'évoque pas ce domaine du suivi des docteurs et de leur insertion, sans doute parce que les résultats sont considérés, à juste titre, comme très bons. Une réflexion cependant pourrait être menée pour viser à accroître l'insertion des jeunes docteurs dans le privé, et cela en corrélation avec le développement de l'obtention de financements de type CIFRE, dont on peut regretter la rareté dans l'école doctorale.

- Appréciation globale :

L'ED 268 dispose de qualités et d'atouts majeurs : elle a mis en place des instances de gouvernance compétentes et associant activement tous les acteurs qui la composent ; elle est adossée à d'excellentes unités de recherche dont plusieurs sont regroupées dans un LabEX (une des UMR appartient même à deux LabEX) ; elle opère une sélection raisonnable des futurs doctorants ; elle dispense une formation de qualité et accompagne bien ses doctorants ; elle a su développer chez eux le sentiment d'appartenance à l'ED et la fierté de faire partie d'une véritable communauté de jeunes chercheurs ; elle développe une politique internationale de qualité. Par ailleurs, elle exerce un suivi attentif et performant des jeunes docteurs, dont le taux d'insertion professionnelle est élevé. Autant dire qu'elle accomplit ses missions essentielles avec succès et qu'elle joue bien son rôle de structure accompagnant efficacement les doctorants dans leurs parcours.

Quelques points seraient à améliorer. Certains dépendent de l'université à laquelle elle appartient ; il s'agit des conditions matérielles dans lesquelles l'ED exerce ses missions : il serait nécessaire de lui apporter un net soutien pour son potentiel de secrétariat, la taille de ses locaux, le nombre de contrats doctoraux dont elle dispose chaque année. D'autres points faibles ne dépendent que d'elle et des directeurs de recherche qui dirigent les thèses inscrites à l'ED : le taux d'encadrement des thèses (le taux préconisé est acceptable quoique un peu élevé, la moyenne est correcte mais le nombre de thèses dirigées par certains directeurs de recherche est vraiment trop élevé pour un encadrement de qualité de tous les doctorants, même si certains se sont déclarés très satisfaits) ; l'autoévaluation de l'ED ; l'évaluation des formations par les doctorants ; l'autoévaluation de leurs compétences par les doctorants ; l'information en master sur la procédure et les délais pour une demande de contrat doctoral. Le projet, ambitieux et prometteur, prend en compte ces faiblesses et envisage fermement d'y remédier.

- Points forts :

- Très bon suivi des docteurs et très bon taux d'insertion professionnelle.
- Excellent adossement scientifique.
- Véritable politique doctorale.
- Direction dynamique mettant en œuvre une politique ambitieuse.
- Offre de formation riche, variée et pertinente.
- Bon développement de politique internationale.

- Points faibles :

- Taux d'encadrement des doctorants : des charges pléthoriques.
- Pas d'évaluation des formations par les doctorants.
- Moyens insuffisants en secrétariat, locaux et contrats doctoraux.
- Autoévaluation non pertinente car fortement et quasi uniformément positive.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de soutenir activement cette très bonne ED d'environ 400 doctorants, à la fois pour ce qui concerne le secrétariat, les locaux et les contrats doctoraux. Un poste à mi-temps de secrétariat est vraiment insuffisant par rapport à la taille de l'ED, malgré toute la compétence et le dynamisme du secrétariat et de la direction actuels. Des locaux suffisamment grands pour que des groupes de doctorants puissent travailler ensemble seraient appréciables.

L'articulation de l'ED 268 avec l'ED 132 de Paris Diderot est à clarifier en fonction des politiques des deux universités auxquelles elles sont rattachées, mais aucune fusion ne serait acceptable sans une nette amélioration des moyens alloués à l'ED 268 : la disparité serait trop grande entre l'ED 268 et l'ED 132, qui par exemple dispose du même nombre de contrats doctoraux (5 par an) pour un nombre de doctorants quatre fois moindre (100 contre 400). Par ailleurs, le très bon fonctionnement des deux ED, le nombre important de doctorants que chacune forme, leurs très bons résultats en termes d'insertion professionnelle, leur complémentarité scientifique (qui justifie l'existence de deux ED distinctes, dont chacune présente une attractivité spécifique), le fait que les doctorants apprécient la formation et l'accompagnement qui leur sont proposés, la spécificité des unités de recherche auxquelles chacune des deux ED est adossée, ainsi que la mutualisation déjà importante des formations qu'elles proposent sont des éléments qui font douter de la pertinence d'une fusion : l'accroissement projeté des mutualisations entre les deux ED serait sans doute une meilleure perspective qu'une fusion, qui risquerait d'affaiblir notablement des formations actuellement performantes.



Ainsi, en tout cas tant que les deux universités ne feraient pas l'objet d'une fusion, il semble qu'une fusion des deux ED n'aurait pas grand sens sur le plan scientifique et comporterait plus de risques que d'avantages pour la formation de leurs doctorants.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



PRÉSIDENCE

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne
Nouvelle - Paris 3

à

Jean-Marc GEIB
Direction de la section des formations et
diplômes - AERES

Objet : Rapport d'évaluation de l'ED 268 « Langage et langues : description, théorisation, transmission ».

P.J. : Observations de portée générale

Cher collègue,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale 268 : « Langage et langues : description, théorisation, transmission ».

Vous trouverez ci-après les réponses du directeur de l'ED concernant les remarques et appréciations générales du comité d'experts.

L'université aura à cœur d'accompagner, notamment dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, le développement de cette ED ayant fait l'objet d'une évaluation positive et très équilibrée. La similitude de périmètre qu'elle présente avec l'ED 132 de l'université Paris Diderot, constitue un atout scientifique pour les doctorants qu'il s'agira de conforter par une politique de rapprochement concertée, qui trouve déjà à s'incarner dans le LabEx EFL (Empirical Foundations of Linguistics) . En outre, le développement d'un pôle doctoral au sein de l'OVE de notre université permettra sans nul doute de consolider et de mieux mettre en valeur ses réalisations en matière de suivi des docteurs et d'insertion professionnelle.

Je vous prie d'agréer, cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie-Christine Lemardeley

Réponse au rapport d'évaluation de l'ED 268
Volet relatif aux observations de portée générale sur le rapport d'évaluation

Le directeur de l'Ecole Doctorale Langage et langues (ED 268), et l'ensemble des membres du conseil remercient les experts du comité de visite AERES pour l'attention qu'ils ont portée au dossier d'accréditation et pour la richesse des échanges qu'ils ont eus avec eux à l'occasion de la visite du 13 février 2013. Quelques remarques sont nées de la lecture de leur évaluation. Elles portent sur les points suivants :

(i) le statut du responsable administratif de l'ED (p. 5 du rapport, 2e §). M. Buirette, qui partage son temps entre l'ED 268 et l'ED 122, appartient au personnel de catégorie B mais il assume des tâches ordinairement confiées à un ingénieur d'études, c'est-à-dire au personnel de catégorie A. Il a bénéficié d'une procédure de 'CDIsation' en 2012. Le conseil de l'école doctorale souhaite vivement que la DRH de l'université offre désormais à M. Buirette, titulaire d'un doctorat d'histoire contemporaine, la possibilité d'accéder à un statut de catégorie A.

(ii) les plages d'ouverture de la salle de travail. Elles « sont jugées insuffisantes » (p. 5 du rapport d'évaluation, 2e §). Toute la question est de savoir en vertu de quelles normes elles ont été jugées telles. Notre salle de travail est ouverte tous les jours de la semaine, sauf le samedi et le dimanche, de 9 h. à 16 h. – le plus souvent même, de facto, jusqu'à 18 h. et au-delà : le dernier d'entre nous qui s'en va (doctorant, directeur de recherche, secrétaire, directeur-adjoint ou directeur de l'ED) ferme la porte derrière lui. L'organisation des permanences est la suivante :

* permanences assurées par le secrétaire de l'ED : tous les jours, sauf le lundi matin et le vendredi après-midi ;

* permanences assurées à tour de rôle par les cinq doctorants contractuels inscrits en 1ère année : tous les matins, du lundi au vendredi ;

* permanences assurées par le directeur ou le directeur-adjoint de l'ED : le mercredi et le vendredi après-midi.

Il est toujours possible de faire mieux, mais – vu la faiblesse des moyens de secrétariat et l'absence d'appariteurs au centre Bièvre de l'université – ce n'est déjà pas si mal...

(iii) le financement des thèses. « L'ED (...) obtient peu de financements de type CIFRE... » (p. 6 du rapport d'évaluation, 3e §) et, plus loin : « ...l'obtention de financements de type CIFRE dont on peut regretter la rareté dans l'école doctorale... ». Sept conventions CIFRE se sont poursuivies ou ont été signées à l'ED 268 pendant l'actuel exercice quadriennal (voir l'annexe 4 du dossier d'accréditation). On peut considérer que c'est trop peu. Il conviendrait cependant de nuancer cette appréciation en mettant ce nombre en regard des quinze conventions CIFRE en tout (i.e. toutes ED confondues) qui ont été signées pendant la même période par l'Université Sorbonne nouvelle (voir le rapport d'autoévaluation 2009-2012 de l'établissement) et de la très faible proportion de contrats CIFRE relevant des sciences du langage ou, plus généralement, du vaste ensemble des sciences économiques, humaines et sociales. Cet ensemble représente 175 des 1350 conventions signées, chaque année, à l'échelle nationale – soit à peine 13 % du total des conventions (données issues du site Internet de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie). En insistant sur la « rareté » des financements CIFRE à l'ED 268, on laisse entendre qu'elle serait propre à cette ED. Ce n'est pas le cas.

Le conseil de l'ED saisit l'occasion de cette dernière remarque pour noter que le comité d'experts a relevé à juste titre, de manière plus générale, le faible taux des thèses financées au sein de l'ED : 7% d'entre elles le sont entièrement et 16% le sont partiellement. Parmi celles qui le sont entièrement, il faut compter les cinq contrats doctoraux qui lui sont attribués jusqu'ici, tous les ans, par l'université. Le conseil de l'ED souscrit entièrement, à cet égard, à la recommandation formulée par le comité : « il serait

souhaitable de soutenir activement cette très bonne ED d'environ 400 doctorants, à la fois pour ce qui concerne le secrétariat, les locaux et les contrats doctoraux » (p. 7 du rapport). Et plus haut (p. 6) : « le projet de l'ED signale la volonté de trouver des financements supplémentaires, et la dotation de 30 contrats supplémentaires prévue par le PRES Sorbonne Paris Cité pour l'ensemble de ses écoles doctorales permettra à l'ED 268, on l'espère au vu de ses qualités et de ses bons résultats en termes d'insertion professionnelle, d'en obtenir plusieurs ».

S'agissant des contrats doctoraux, il est hautement souhaitable que l'établissement définisse enfin et adopte un ou plusieurs critères clairs d'attribution de ces contrats à ses cinq ED, par exemple en proportionnant leur nombre à celui des thèses soutenues chaque année ou aux effectifs de doctorants ; ou bien en prenant en compte les résultats de l'évaluation de l'AERES ou encore les taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'ED.

Ce souhait vaut aussi pour la politique de dotation des écoles doctorales à l'échelle du PRES SPC. Politique à comprendre dans le cadre du rapprochement (en vue d'une fusion) entre les ED partageant le même périmètre scientifique, tel que nos établissements de tutelle nous incitent à l'entreprendre. Parmi les recommandations adressées par le comité d'experts à l'université Sorbonne nouvelle, on relève ce passage (p. 7 du rapport) : « l'articulation de l'ED 268 avec l'ED 132 de Paris Diderot est à clarifier en fonction des politiques des deux universités auxquelles elles sont rattachées, mais aucune fusion ne serait acceptable sans une nette amélioration des moyens alloués à l'ED 268 : la disparité serait trop grande entre l'ED 268 et l'ED 132, qui par exemple dispose du même nombre de contrats doctoraux (5 par an) pour un nombre de doctorants quatre fois moindre ». On ne saurait mieux dire.